



REPUBLIQUE
FRANCAISE
DEPARTEMENT EURE

DÉLIBÉRATION n° DCM-2025-059

Envoyé en préfecture le 25/06/2025

Reçu en préfecture le 25/06/2025

Publié le

S²LO

ID : 027-212704282-20250623-DCM_2025_059-DE

Demande de subvention pour le projet NEFLE
avec les deux collèges

Date de la séance : 23 juin 2025
Date de convocation : 17 juin 2025
Nombre de conseillers en exercice : 24
Membres présents : 18
Nombre de votants : 21

Adopté à
l'unanimité,

VILLE DU NEUBOURG

Le vingt-trois juin deux mille vingt-cinq à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de Mme Isabelle VAUQUELIN, Maire, à la salle du conseil.

Présents : Mmes et MM. Isabelle VAUQUELIN, maire ; Arnaud CHEUX, Marie-Noëlle CHEVALIER, Francis BRONNAZ, Hélène LEROY, Francis DAVOUST, Edouard DETAILLE, Anita LE MERRER, maire-adjoints ; Didier ONFRAY, Evelyne DUPONT, Jean LEFEBVRE, Claire LAPOIRIE, Isabel COUDRAY, Gilles BARBIER, Natacha BRUNET, Caroline CHOPIN, Loïc CABOT, Jean-Baptiste MARCHAND,

Absents excusés ayant donné pouvoir : M. Philippe DELAUNAY pouvoir à M. Francis DAVOUST, M. Stéphane CHERRIER pouvoir à Mme Isabelle VAUQUELIN, Mme Isabelle AMEYE pouvoir à Mme Anita LE MERRER,

Absents excusés : Mmes Stéphanie CHEUX, M. Alain LEROY.

Absente : Mme Katiana LEVAVASSEUR.

Secrétaires de séance : Mmes Isabel COUDRAY, Caroline CHOPIN.

Un projet NEFLE (Notre École, Faisons-la Ensemble) est initié avec les deux collèges pour un apprentissage ludique CM2-6^{ème}. Les établissements sollicitent une subvention exceptionnelle pour un labo Maths.

Madame l'Adjointe à l'Enseignement propose une subvention de 500 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de LE NEUBOURG :

- ✓ DÉCIDE de verser une subvention de 500 €, compte 65748, au collège Geneviève de Gaulle Anthonioz.

Fait à LE NEUBOURG, le 23 juin 2025.

La présente délibération sera inscrite au registre des délibérations de la commune et transmise au représentant de l'Etat

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif sis 53 avenue Gustave FLAUBERT 76000 ROUEN, dans un délai de deux mois à compter de sa publication sur le site de la commune www.leneubourg.fr

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télerecours citoyens, accessible par le site www.telerecours.fr

Le Maire,
Isabelle VAUQUELIN

La secrétaire,
Caroline CHOPIN



C.Chopin